

Motion « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »

Auteur : Groupe Entente Moudonnoise, présenté par Monsieur Kurt Lehmann

Contexte :

La commune de Moudon possède 6 places de jeux, soit :

La place vers le parc aux biches, le parc des Combremont, le parc Robinson, le parc de Préville, le parc des Terreaux et le parc de Beauregard.

Deux de ces places de jeux sont récentes, soit celle se situant à côté du parc aux biches et celle vers le nouveau parking des Combremonts. Toutefois, force est de constater que les autres nécessiteraient un certain rajeunissement afin de répondre aux normes en vigueur dans ce domaine.

Réglementation en matière de sécurité :

Selon le Bureau de prévention des accidents, je cite « *Chaque année, 8700 enfants se blessent sur les aires de jeux, principalement lors de chutes. La surveillance par des adultes est requise afin de réduire les risques. Mais la sécurité doit avant tout être prise en compte lors de la construction et de l'entretien.* »

Le groupe Entente Moudonnoise estime qu'il est du ressort de notre commune que de proposer des possibilités de détente et de jeux dignes de ce nom à l'ensemble des jeunes de Moudon. De plus, rappelons que ces aires de jeux, au même titre que d'autres services offerts par la commune, sont une carte de visite à ne pas négliger.

Sur le terrain, force est de constater que la situation générale inquiète notre population. Le risque que la responsabilité de notre commune pour ces installations soit engagée (selon l'art. 58 du Code des obligations) ne peut être entièrement exclu. La mise en conformité de ces aires de jeux (c'est-à-dire la correction/suppression des défauts, le remplacement, le complément en matière de surface amortissante et d'engins, etc.) n'est pas une mince affaire et les coûts inhérents ne doivent pas être négligés.

Par conséquent, nous demandons à la Municipalité de procéder à une étude identifiant les installations ne répondant plus aux normes en vigueur et potentiellement dangereuses pour les enfants et de proposer des mesures correctrices ou de prévention requises.

Par ailleurs, nous appelons à ce que l'analyse et les corrections mentionnées dans cette motion soient opérées prioritairement pour les places de jeux « Robinson » et « des Terreaux », sur la base des normes en vigueur, afin que les défauts soient supprimés et que nos enfants puissent profiter de ces installations en toute sécurité.

Pour conclure, pourquoi une motion plutôt qu'un postulat ?

Mesdames et Messieurs, nous sommes conseillers communaux, un organe qui a été élu par le peuple et qui se doit de relayer les attentes, idées et besoins de cette population. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous avons levé la main afin d'accepter des propositions, des règlements, des projets pour la plupart venus d'ailleurs que de la population. Il est ainsi temps d'utiliser les outils à notre disposition, et la motion en est un, afin de relayer les besoins de nos électeurs. Le postulat n'est pas une alternative, pour la simple et bonne raison qu'il laisse tout pouvoir à l'exécutif de moduler le texte en fonction de ses envies de répartition des crédits. Mesdames et Messieurs, prenons nos responsabilités et votons en faveur de cette motion afin que les places de jeux pour nos enfants répondent aux normes de sécurité et de conformité actuelles.



Kurt Lehmann